

DES ENTREPRISES CONSCIENTES DES RISQUES

► mais timides en matière de prévention



► Par **Philippe RABUT**, directeur marketing et développement de Norisko.

Les statistiques des accidents du travail publiées par la Caisse nationale d'assurance maladie (CNAMTS) constituent traditionnellement la principale source d'information sur la situation en la matière. Au fil des années, on mesure, avec un décalage de deux ans, le résultat des dispositions adoptées par le législateur pour améliorer la sécurité des personnes au travail. C'est dans un tout autre esprit que Norisko, l'un des principaux bureaux de contrôle français, a entrepris de faire réaliser par l'Ifop une enquête auprès des entreprises et des collectivités locales, afin de mesurer leur façon d'appréhender la prévention des accidents, de connaître les moyens mis en œuvre et l'existence d'une politique en matière de prévention. Le résultat de cette enquête a fait l'objet de la publication, en juin dernier, du Baromètre Norisko-Ifop de la prévention des accidents par les entreprises.

Confronté quotidiennement à la prévention des risques d'accident du travail de façon très concrète dans le cadre des prestations réalisées chez ses clients (contrôle technique des construc-

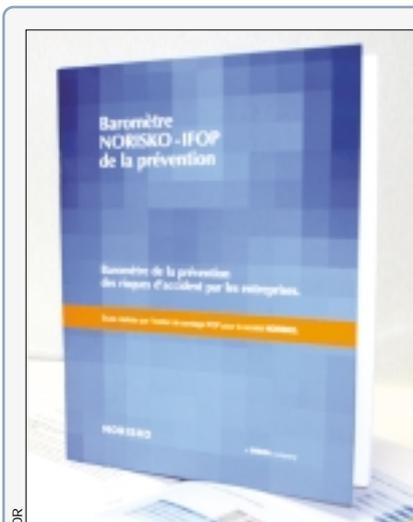
tions, des installations et des équipements, formation des personnels à la sécurité au travail, assistance technique à l'intégration de la sécurité dans les projets d'équipements industriels ou col-

lectifs), un bureau de contrôle a vocation à accompagner les entreprises sur le terrain de la sécurité au travail et de la prévention des risques d'accidents techniques et humains. Désireux de prendre un peu de recul face à ce positionnement très opérationnel, Norisko a décidé de faire réaliser une étude auprès des responsables d'entreprise et de collectivité locale afin de recueillir leur opinion sur la prévention des accidents dans leur entreprise, leur sensibilité aux risques existants et leur attitude pour les assumer, les maîtriser ou les réduire. En publiant les résultats de cette étude, Norisko souhaite apporter sa pierre à la réflexion menée dans le cadre des instances de concertation en matière de prévention à l'échelon national, régional ou sectoriel, mais aussi dans celui plus restreint de chaque entreprise, en fonction de ses objectifs et de ses moyens.

Une quarantaine de questions ont été définies en concertation avec l'Ifop (lire encadré).

Une conscience certaine du risque

Le premier constat que l'on peut faire, c'est que la plupart des entreprises interrogées sont bien conscientes que leur activité présente des risques d'accident pour leurs salariés. 93 % des entreprises présentent au moins un risque et parmi les risques le plus souvent cités on trouve les risques liés à la manutention (59 %), les risques routiers (37 %), assez loin devant les risques liés au process (27 %) ou aux infrastructures (24 %). Bien entendu, on constate certaines différences d'appréciation entre les entreprises et les collectivités locales d'une part, mais aussi entre les grandes entreprises et les petites : 97 % des grandes entreprises citent au moins un risque contre 87 % seulement des collectivités. Les risques



Le Baromètre Norisko-Ifop de la prévention des risques

572 personnes chargées de la prévention des accidents dans leur entreprise ont été interrogées par téléphone entre le 14 et le 20 octobre 2004. L'échantillon a été raisonné pour avoir une base de lecture suffisante selon la taille des entreprises et les secteurs d'activité. Ainsi, les entreprises de moins de 250 salariés interrogées étaient au nombre de 352, celles de plus de 250 salariés étaient au nombre de 100 et les collectivités locales de 120 (100 communes et 20 syndicats intercommunaux). La répartition dans les secteurs d'activité était de 114 entreprises industrielles, 114 entreprises du BTP, 112 entreprises commerciales, 112 entreprises de services et enfin

120 collectivités.

Grâce à la structure de cet échantillon, les données sectorielles recueillies offrent sur plusieurs points un éclairage intéressant sur la différence de situation ou de réaction que l'on peut observer, selon le type d'entreprise et sa taille et selon son secteur d'activité.



DR

Parmi les risques les plus souvent cités par les entreprises, on trouve d'abord ceux liés à la manutention (59 % des réponses).

liés à la manutention sont plus fréquemment cités par les entreprises commerciales (83 %) et par les entreprises du BTP (72 %) que par celles de l'industrie (66 %). Le BTP se sent d'autre part très concerné par le risque routier (54 %) qui est également un sujet de préoccupation pour les services (38 %), mais aussi, bien sûr, par les risques liés aux infrastructures (53 %). Dans l'industrie, après les risques liés à la manutention cités dans 66 % des cas, les risques liés au process sont cités plus fréquemment (49 %) que les risques routiers (28 %).

Un réel effort de prévention

Pour faire face à ces risques, plus de 8 entreprises sur 10, mais seulement

4 collectivités sur 10, déclarent avoir une politique de prévention formalisée. Dans tous les cas, l'objectif principal est bien la réduction du nombre des accidents du travail et, plus accessoirement, de faire baisser le taux d'absentéisme. Définir une politique de prévention et l'appliquer est une chose, en mesurer l'efficacité et vérifier que les objectifs sont atteints en est une autre. Il faut bien constater que tout le monde n'accorde pas la même importance à cette évaluation. Si 70 % des grandes entreprises mesurent chaque mois les résultats obtenus, seulement 42 % des PME et 23 % des collectivités le font avec cette régularité. À noter toutefois que 27 % des PME font un point semestriel, ce qui traduit malgré tout un certain souci de maîtriser la situa-

tion avec des moyens adaptés à la taille et aux besoins de l'entreprise. La préoccupation est apparemment moins grande pour les collectivités, 60 % d'entre elles déclarant ne faire le point qu'une fois par an, voire moins souvent. Les moyens d'action de la prévention des accidents sont nombreux et variés. Entreprises et collectivités en utilisent plusieurs simultanément (de 8 à 10) mais de façon sensiblement différente. Les grandes entreprises les utilisent massivement dans une proportion très voisine, mais privilégient la mise en œuvre de procédures et consignes, la formation du personnel et l'analyse des accidents. Dans les PME, où on les utilise de façon plus disparate, c'est la mise aux normes des installations, puis l'affichage et la

formation qui sont les moyens d'action de la prévention les plus cités. Les collectivités territoriales, elles, placent en tête également la mise aux normes des installations mais, en seconde position, citent le choix des équipements de travail puis l'affichage. Lorsque l'on demande si tel ou tel moyen d'action est performant ou non, il s'avère d'autre part que chacun est jugé performant par plus de 74 % des personnes interrogées. Un véritable plébiscite même si on considère que la performance de tel ou tel moyen est très liée à la façon dont on l'utilise. De même, les documents d'alerte de la prévention, à savoir le plan de prévention, le registre de sécurité, l'évaluation des risques, le rapport de contrôle réglementaire des installations et des équipements, sont également jugés performants par plus de 80 % des interviewés, indépendamment de la taille de l'entreprise. Seul le document d'intervention ultérieure sur l'ouvrage (DIUO), destiné à informer les personnes devant intervenir sur un ouvrage en service (pour son entretien ou des aménagements) des dispositifs de sécurité mis en place et des consignes à respecter, enregistre un taux de performance plus faible (54 %). Il s'agit, il est vrai, d'une disposition relativement récente qui ne prendra sa vraie dimension d'outil de prévention que dans quelques années. Si les entreprises et les collectivités utilisent des moyens de prévention, elles disposent également de partenaires spécialisés. Trois types de partenaires se détachent nettement, jugés performants par plus de 86 % des entreprises interrogées : les organismes de formation, les commissions de sécurité et les bureaux de contrôle ; viennent ensuite l'inspection du travail et la médecine du travail (73 %) puis les CRAM, l'OPPBTP (69 %) et la Drire (68 %). Voilà, s'il en est besoin, qui devrait rassurer les uns et les autres sur la façon dont ils sont perçus par les entreprises !

La réglementation jugée plutôt positive

Une autre information donnée par cette étude constitue une surprise. C'est l'opinion portée sur la réglementation, son évolution et ses effets sur la sécurité. Ainsi, 83 % des personnes interrogées considèrent que l'évolution des régle-



Plus de 8 entreprises sur 10 déclarent avoir une politique de prévention formalisée.

mentations en matière de sécurité contribue de façon positive ou très positive à la sécurité. On sera moins surpris de constater que les grandes entreprises expriment cette opinion de façon plus forte (91 %) que les PME (83 %) ou les collectivités (79 %). C'est d'ailleurs elles qui disent le plus souvent (86 %) que les évolutions de la réglementation en matière de sécurité les poussent à investir dans la modernisation de leurs installations et la formation de leurs collaborateurs. Cette opinion est moins bien partagée par les PME (68 %) et les collectivités locales (58 %). Cela ne

signifie pas que les personnes interrogées dans ces deux catégories estiment massivement que cela constitue un frein (6 % des PME et 9 % des collectivités le pensent) mais seulement que ces évolutions réglementaires n'ont pas d'impact dans le domaine de la modernisation des installations ou de la formation des personnes : une opinion partagée par 23 % des PME, 33 % des collectivités et seulement 13 % des grandes entreprises. Du coup, il n'est pas étonnant de constater que les entreprises accordent une grande attention à l'évolution des réglementations. Utilisant en moyenne cinq canaux



93 % des entreprises présentent au moins un risque.

d'information, elles se considèrent plutôt bien informées (84 % des PME et 81 % des grandes entreprises) tandis que les collectivités ne partagent cette opinion qu'à 69 %. La presse, les CRAM et les installateurs apparaissent comme les sources d'information les plus citées. À noter que, dans les grandes entreprises, Internet est devenu, en matière de prévention comme dans beaucoup d'autres domaines, une source d'information importante : 61 % des grandes entreprises citent cette source contre 44 % des PME et 39 % des collectivités locales. Quand on regarde les résultats selon les secteurs d'activité, il apparaît que la première source d'information est la Cram dans l'industrie, le syndicat professionnel dans le BTP et les installateurs dans le commerce et les services.

Une implication limitée

Derrière une sensibilité manifeste à l'égard de la prévention des accidents du travail, transparait une implication relativement superficielle des entreprises dans une politique de prévention, n'allant que

rarement au delà de la réponse à des obligations réglementaires. Pourtant, les données factuelles montrent bien que les accidents du travail sont loin d'être un facteur économique négligeable : les accidents du travail figurent, pour 37 % des établissements interrogés, parmi les principales causes d'absentéisme. Ils se situent certes derrière les maladies contractées dans un cadre privé (77 %), mais font jeu égal avec les absences dues aux problèmes liés aux enfants (36 %).

Pour autant, les entreprises interrogées ont tendance à relativiser les risques d'accident chez elles par rapport aux autres secteurs d'activité : c'est le cas pour 67 % des grandes entreprises, 78 % des PME et 92 % des collectivités locales.

Selon les secteurs d'activité, cet avis est partagé à 69 % par l'industrie, à 64 % par le BTP, mais à 88 % par le commerce et à 78 % par les entreprises de services.

Ce sont là des pourcentages qui traduisent bien une faible implication quand on constate par ailleurs que 12 % des entreprises industrielles et 14 % des entreprises du BTP déclarent avoir enregistré, au cours des deux dernières années, un accident grave ayant entraîné une incapacité permanente.

Une motivation plus contrainte que spontanée

L'immense majorité des établissements met en place des actions de prévention pour satisfaire à la réglementation (92 %) et éviter des sanctions pénales (82 %).

Les motivations suivantes les plus souvent citées sont de répondre aux demandes des assureurs (72 %) ou aux attentes des partenaires sociaux (71 %). Viennent ensuite le souci de préserver l'image de marque de l'entreprise (69 %), des raisons éthiques (67 %), des raisons économiques (53 %) et enfin le développement d'un avantage concurrentiel (37 %).

Si 98 % des entreprises ont réalisé au moins une action préventive au cours des 3 dernières années, ces actions concer-

nent d'abord le contrôle périodique réglementaire des installations électriques (98 % des grandes entreprises et 91 % des PME) et l'évaluation des risques (98 % des grandes entreprises et 84 % des PME).

Viennent ensuite le contrôle des appareils de levage, les exercices d'évacuation, les plans de prévention pour un chantier et le dossier technique amiante des locaux, cités à plus de 75 % par les grandes entreprises et à plus de 50 % par les PME.

Dans un autre ordre d'idées, on peut noter que les personnes interrogées semblent relativement mal informées des données factuelles de la situation de l'entreprise en matière d'accidents du travail.

Ainsi, la moitié des responsables (49 %) n'est en mesure d'indiquer ni le taux de fréquence, ni le taux de gravité des accidents du travail pour leur entreprise : un constat il est vrai plus fréquent dans les PME (54 %) que dans les grandes entreprises (36 %).

Un autre type d'indicateur traduit assez bien ce caractère plus subi que spontané de la motivation pour la prévention. C'est le taux d'utilisation et la nature des documents d'alerte utilisés.

Le registre de sécurité fait la quasi-unanimité dans les grandes entreprises (94 %) comme dans les PME (87 %) et les collectivités locales (83 %).

Le plan d'évacuation est également bien utilisé à plus de 82 % par les entreprises, mais seulement à 70 % par les collectivités.

Le document unique pour l'évaluation des risques a trouvé sa place dans les grandes entreprises (93 %) mais reste moins fréquent dans les PME (75 %) et beaucoup plus rare dans les collectivités (25 %).

Cause ou conséquence de cette implication "mesurée", les efforts accomplis par l'entreprise en faveur de la prévention font peu l'objet d'une communication externe à l'entreprise.

En effet, la communication relative à la politique de prévention est utilisée en priorité à des fins de communication interne (87 %) ou lors des recrutements



83 % des personnes interrogées considèrent que l'évolution des réglementations en matière de sécurité contribue de façon positive ou très positive à la sécurité.

(69 %), mais beaucoup plus rarement dans le cadre d'une communication commerciale.

Ainsi, cette première édition du Baromètre Norisko-Ifop de la prévention des accidents par les entreprises jette un coup de projecteur nouveau sur la prévention dans les entreprises et les collectivités locales.

Il sera intéressant de mesurer, avec les éditions à venir, l'évolution des opinions et des comportements face à cette problématique d'entreprise qui concerne tout le monde : entreprises, salariés, organisations professionnelles, politiques et fonctionnaires de l'administration chargés de vérifier l'application de la réglementation.